

**Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour  
un parc de treize éoliennes à HELECINE, ORP-JAUCHE,  
LINCENT et HANNUT**

Conformément à l'article R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Implantation d'un parc de treize éoliennes et d'une cabine de tête en complément d'un projet de 16 éoliennes en Région flamande
<u>Demande</u> :	Permis unique
<u>Localisation</u> :	le long de l'autoroute E40
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Greensky scrl, Bruxelles
<u>Auteur de l'étude</u> :	Vinçotte environment, Les Isnes
<u>Autorités compétentes</u> :	Fonctionnaire technique et Fonctionnaire délégué
<u>Date de réception du dossier</u> :	14 juin 2010

## 2. AVIS

### 2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup> du CWATUP

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet de parc de treize éoliennes.**

La CRAT relève que l'implantation d'un parc éolien à l'endroit visé par le projet est pertinente. L'inscription du projet le long de l'autoroute E40 et de la ligne TGV permet un regroupement des infrastructures et participe à une restructuration du paysage.

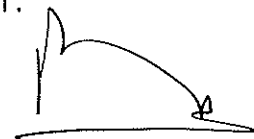
Il apparaît également, à la lecture de l'étude, que le projet rencontre l'objectif d'utilisation maximale du potentiel éolien de la zone. Il se situe en effet dans une zone à haut potentiel venteux et, au vu des multiples contraintes, l'implantation de machines supplémentaires ne semble pas envisageable.

La CRAT s'interroge toutefois sur la compatibilité des éoliennes projetées sur la commune de Lincenat avec le remembrement qui y est actuellement en cours.

### 2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle apprécie tout particulièrement la qualité de l'étude paysagère, illustrée de nombreux photomontages, ainsi que l'analyse critique du dossier.



Philippe BARRAS,  
Président